

A remplir par le professeur et à retourner à l'association régionale accompagné du règlement global

NOM DU PROFESSEUR :

ASSOCIATION RÉGIONALE :

Nbre d'adhérents inscrits sur la liste :

Montant du chèque correspondant :

Date de l'envoi :

NOM et PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	E-MAIL	NBRE
						1
						2
						3
						4
						5
						6
						7
						8
						9
						10
						11
						12
						13
						14
						15
						16
						17
						18
						19
						20

Pour information, depuis septembre 2016 : en ce qui concerne le renouvellement des licences, un **certificat médical** ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Pratique-sportive-Simplification-du-certificat-medical-17589>

A remplir par le professeur et à retourner à l'association régionale accompagné du règlement global

NOM DU PROFESSEUR :

ASSOCIATION RÉGIONALE :

Nbre d'adhérents inscrits sur la liste :

Montant du chèque correspondant :

Date de l'envoi :

NOM et PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	E-MAIL	NBRE
						21
						22
						23
						24
						25
						26
						27
						28
						29
						30
						31
						32
						33
						34
						35
						36
						37
						38
						39
						40

Pour information, depuis septembre 2016 : en ce qui concerne le renouvellement des licences, un **certificat médical** ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Pratique-sportive-Simplification-du-certificat-medical-17589>